

CPU pour les sous-traitants des fabricants

SIPIZ AG offre le contrôle externe du CPU des sous-traitants approvisionnant les fabricants de portes ou de fenêtres mises sur le marché selon le système 1 de l'EVCP.

Le fabricant peut ainsi se fier à la qualité du sous-traitant sans avoir à effectuer lui-même d'inspection dans les locaux du sous-traitant.

Exemple 1 : Le fabricant peut charger un menuisier (sous-traitant) de fabriquer lui-même le cadre ou d'équiper la porte de ferrures.

Exemple 2 : Le fabricant charge un fabricant de cadres (sous-traitant) de fabriquer le cadre et de le livrer sur le chantier marqué.

Exemple 3 : Le menuisier (sous-traitant) charge un fabricant de cadres (sous-traitant) de produire le cadre spécifié par le fabricant et de le livrer sur le chantier en le marquant.

Fabricant : partie responsable de la fabrication du produit de construction, de sa qualité et de sa conformité, de la mise sur le marché du produit et de la délivrance de la déclaration de performance.

EVCP Système 1: La mise sur le marché de portes extérieures, de portes intérieures et de fenêtres dans les voies d'évacuation et/ou avec des exigences de résistance au feu et/ou d'étanchéité à la fumée nécessite un certificat de constance des performances, qui nécessite un certificat d'un CPU contrôlé par une tierce partie. Pour les portes intérieures, cela ne s'applique qu'après l'harmonisation de la norme EN 14351-2.

Principes de base

hEN 14351-1 : 2006 +A2 : 2016. harmonisé 1.11.2016, fin de la phase de coexistence 1.11.2019

hEN 16034:2014. harmonisé 1.11.2016, fin de la phase de coexistence 1.11.2019

EN 14351-2:2018, harmonisation prévue le 1.11.2019 avec une phase de coexistence de deux ans.

Extrait de hEN 16034:2104, EN 14351-1 et EN 14351-2, chaque chap. 6.3.2.1

«Lorsque le fabricant sous-traite une partie de la conception, de la fabrication, de l'assemblage, de l'emballage, du traitement et/ou de l'étiquetage du produit, le contrôle de la production en usine du sous-traitant peut être pris en compte, le cas échéant, pour le produit concerné.

Lorsqu'il est fait appel à des sous-traitants, le fabricant doit conserver le contrôle global du produit et s'assurer qu'il reçoit toutes les informations nécessaires pour remplir ses obligations énoncées dans la présente norme européenne.

Les fabricants qui sous-traitent toutes les activités ne doivent en aucun cas transférer les responsabilités susmentionnées à un sous-traitant. »

Mise en œuvre

SIPIZ AG offre l'inspection initiale CPU et la surveillance continue pour les fabricants et pour les sous-traitants. Les objectifs de l'inspection sont fondamentalement les mêmes pour le fabricant et le sous-traitant : Extrait de la norme hEN 16034, chap. 6.3.2.1 :

« ...Le système de contrôle de la production en usine doit conduire à un niveau de confiance adéquat dans la constance de la performance du produit.... »

Cependant, l'évaluation par le sous-traitant du CPU contrôlé en externe n'est pas basée sur un type de produit, mais sur des composants définis de types de produits. Une attention particulière est accordée au traitement correct des commandes d'un fabricant.

Avec le « Certificat du CPU selon EVCP Système 1 » , le sous-traitant peut effectuer des travaux dans le domaine défini pour différents fabricants de produits EVCP Système 1 sans être contrôlé individuellement par ces fabricants.

Dans le cas des inspections CPU par SIPIZ AG, le fabricant peut se fier à l'évaluation des sous-traitants sans avoir à les contrôler lui-même.

Référence à la réglementation sur les petites entreprises BBL

Pour les fabricants qui produisent moins de 250 portes coupe-feu par an, il existe en Suisse une réglementation spéciale concernant la surveillance des CPU. Ceci n'est pas applicable dans le CPU pour les sous-traitants. Une inspection initiale par SIPIZ AG a lieu dans tous les cas. Pour l'inspection annuelle en cours, SIPIZ AG décide de la forme de l'inspection.

Avantage pour le sous-traitant (par exemple, menuisier, fabricant de cadres, entreprise d'usinage CNC, etc.)

Le sous-traitant s'engage vis-à-vis de ses différents fabricants à installer un CPU pour les sous-traitants et à le faire évaluer et contrôler par SIPIZ AG. En contrepartie, il ne doit pas être intégré dans les CPU des différents fabricants, qui peuvent contenir des exigences très différentes. Il est donc largement libre de choisir le fabricant et le type de produit pour réaliser une commande particulière.

Avantage pour le fabricant

Le fabricant peut exiger un CPU pour ses sous-traitants comme condition préalable à tout accord de coopération avec ses sous-traitants. Il est ainsi certain que les exigences légales sont remplies par le sous-traitant. Les coûts d'une intégration éventuelle du CPU du sous-traitant dans le propre CPU ainsi que les tests par sondage effectués par SIPIZ AG sont également omis.

Toutefois, le fabricant est toujours libre d'intégrer ses sous-traitants dans son propre CPU et de ne pas utiliser le CPU pour les sous-traitants.

Documents

Liste de contrôle, rapport d'inspection
Demande d'inspection initiale et de surveillance
continue (nouveau) Certificat du CPU selon EVCP
Système 1 (nouveau)